



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L714-1 ;
VU les statuts de l'université Paul-Valéry Montpellier 3,
VU les statuts du Service Commun Universitaire de formation continue (SUFCO),
VU l'avis du conseil d'administration en date du 18 juin 2019.

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRETE

Article 1er : Madame Laurence DREYFUS est nommée à compter du 23 juin 2019 et pour un mandat d'une durée de trois ans, directrice du SUFCO.

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 20 juin 2019,

Le Président,

Patrick GILLI